

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/13

Le TREIZE avril de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE*

MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à M. Denis VAILLANT, Mme Corinne LACOSTE à Anne-Claire CAMAIN, Mme Nathalie MONTADAT à Jean-Jacques ALMERO*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 7 avril 2022

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Demande de subvention pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de Goyrans, Rebigue, Aureville, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse et Espanès

Dans le cadre du projet de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de Goyrans, Rebigue, Aureville, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse et Espanès, Madame le Maire présente les devis des entreprises « C3rb Informatique », « Ecodair » et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les deux devis de la société «C3rb Informatique » de 1 984,00 € et 216,00 € HT, ainsi que celui de la société « Ecodair » de 388,33 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 13 avril 2022.

Fait à Goyrans, le 13 avril 2022



Véronique HAITCE



Maire de Goyrans